



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 50787

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la conséquence des essais nucléaires sur la santé. En effet, peu de moyens sont mis à disposition pour connaître les véritables retombées des essais nucléaires sur la santé des anciens travailleurs, des personnels civils et militaires et des populations présentes sur les sites. De nombreuses associations dénoncent aujourd'hui le secret entourant les questions de santé publique sur les sites où se sont déroulés les essais et réclament l'ouverture des archives s'y rapportant, l'institution d'une commission chargée du suivi des essais composée de représentants du Gouvernement, du Parlement, des associations et des personnes concernées ainsi que la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des essais nucléaires et de leurs familles. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il entend prendre pour répondre à ces doléances.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille a pris connaissance avec intérêt de la question relative au suivi des conséquences sanitaires des essais nucléaires. Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille et le ministre de la défense ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Le pilotage du comité est assuré conjointement par le DGSNR et le DSND. Le comité se réunit au moins deux fois par an, et un premier rapport annuel destiné au ministre des solidarités, de la santé et de famille et au ministre de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005. Ce rapport constituera une étape importante dans la définition des suites qu'il conviendra d'apporter. Ainsi, à ce jour, aucun projet de loi concernant les conséquences de ces essais n'a encore été envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50787

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8833

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 867